

Session : Intra ou Inter-entreprises.

Mode de formation : Formation Présentielle.

Public concerné : Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire une PEMP

Prérequis : Les personnes doivent être âgées de 18 ans au minimum, apte médicalement à la fonction. Elles doivent être capables de lire, écrire et comprendre les instructions de sécurité en Français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à utiliser des PEMP en toute sécurité pour lui et son environnement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Savoir conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens.
- Mettre en pratique les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486, accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP
- Savoir rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine
- Avoir les connaissances et les compétences suffisantes pour valider le CACES

PROGRAMME

1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention
- Obligation du constructeur et du loueur
- Devoirs et responsabilités de l'employeur et du conducteur de PEMP et l'autorisation de conduite
- Principales caractéristique et catégories des PEMP

2. CONDUITE, UTILISATION ET MAINTENANCE

- Principes de la conduite en sécurité avec l'analyse des risques et des règles d'utilisation
- Examen d'adéquation en fonction des travaux et du choix de la PEMP
- Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Vérifications, entretien d'usage, sécurité et périodiques (VGP)
- Entretien du matériel et carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Gestes de commandement

3. PRÉVENTION DES RISQUES

- Dispositifs de sécurité et indication sur plaque CE et plateforme de travail
- Équipements de protection individuelle

4. PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite et de manipulation d'une PEMP en fonction de la catégorie :

- Vérification visuelle de la zone de travail à la prise de poste, visuelle et aussi du bon fonctionnement de la machine en réelle
- Signalement de la PEMP et balisage de la zone
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Déplacement et circulation avec un PEMP sans stabilisateurs, en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec différente orientation de la tourelle.

- Manoeuvre de la PEMP dans l'environnement avec l'identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques...
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Exécution des gestes de commandement
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation théorique en salle, avec un exposé en impliquant les candidats avec des questions des mises en situations et des exercices.

Un livret est remis au stagiaire pour lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

Formation pratique axée sur la mise en application des règles de sécurité vues en théorie, sur la PEMP de la catégorie concernée.

MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques pour la conduite des PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, professionnel de l'utilisation et de la conduite des PEMP.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

MODALITÉS

Durée

Généralement de 2 à 3 jours (14h00 à 21h00), en fonction de l'expérience de conduite des participants et du nombre de catégorie(s) de PEMP.

Périodicité recommandée

Selon la Recommandation R486, la périodicité de renouvellement du CACES® est de 5 ans.

Nombre de participant(e)s par session

Nombre de participant(e)s par session : 6 personnes au maximum

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : gilbert.perier.formation@gmail.com – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R486 Date 02/01/2023 Version 1 Page 2 sur 4
---	---

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Documents nécessaires

Pièce d'identité.

Dates

À convenir

Lieux

Plateforme d'évolution pratique certifié CACES® R486.

Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve de pouvoir accéder aux postes de commande souhaités de la PEMP et de pouvoir utiliser les diverses commandes.

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Chaque stagiaire doit avoir les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, tenue de travail, chasuble fluorescent, casque avec jugulaire, harnais et longe), faute de quoi, il ne pourra pas conduire et donc ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

FICHE DES « NOUVELLES » CATEGORIES DES PEMP (depuis le 01-01-2020) et la correspondance avec l'ancienne appellation

CACES® R386 => CACES® R486

Ancienne recommandation	Descriptif des engins	Nouvelle recommandation
Catégorie 1A Catégorie 3A	Élévation verticale 	Catégorie A
Catégorie 2A	Pas d'équivalence	
Catégorie 1B Catégorie 3B	Élévation multidirectionnelle (déport possible) 	Catégorie B
Catégorie 2B	Pas d'équivalence	
NOUVEAU!	Conduite hors production des PEMP des catégories A ou B	Catégorie C